

**Mandat Antoinette Romanens, Yvan Hunziker,
Denis Grandjean, Gabrielle Bourguet, Joe Genoud,
Nicolas Rime, Pierre Mauron, Raoul Girard, Martine
Remy, Bernard Aebischer, Martin Tschopp, René Thomet**

MA 4003.07

Augmentation de l'offre des transports publics dans le sud du canton

Résumé du mandat

Les signataires du mandat, déposé et développé le 14 juin 2007 (*BGC* p. 874), demandent au Conseil d'Etat de développer l'offre des transports publics dans le sud du canton en instaurant une cadence à trente minutes sur la ligne Palézieux–Bulle, cette mesure visant particulièrement à encourager la fréquentation du train par un potentiel d'utilisateurs nouveaux, à réduire la circulation sur certains axes routiers et à rendre les structures hospitalières de Châtel-St-Denis, Riaz et Marsens facilement accessibles en transports publics. Ils ajoutent que cette augmentation de l'offre devrait correspondre avec la mise en place d'une communauté urbaine de transports dans l'agglomération de Bulle.

Réponse du Conseil d'Etat

Les lignes Bulle–Romont et Palézieux–Bulle–Montbovon constituent l'ossature ferroviaire du réseau de transports publics de la Gruyère, de la Veveyse et de la Glâne. La ligne Montbovon–Bulle–Palézieux assure des correspondances systématiques à Montbovon avec les trains GoldenPass Montreux–Zweisimmen et à Palézieux avec les trains IC en direction de Lausanne et de Fribourg.

Ainsi que l'exposent les signataires du mandat, l'offre sur la ligne Montbovon–Bulle–Palézieux a été étoffée ces dernières années. Une paire de courses supplémentaires a été en outre introduite dans le nouvel horaire qui a été mis en place le 9 décembre 2007. Elle permet d'assurer la cadence horaire continue l'après-midi. Le Conseil d'Etat entend poursuivre cette politique d'amélioration progressive de l'offre sur cette ligne.

Le taux de couverture des coûts de la ligne Montbovon–Bulle–Palézieux (moins de 23%) ne saurait en aucun cas justifier une augmentation massive de l'offre sur cette ligne. Plusieurs lignes ferroviaires offrant un taux de couverture nettement meilleur ne bénéficient pas encore d'une cadence systématique à la demi-heure. Conformément à sa politique visant à améliorer l'offre de transports publics, le Conseil d'Etat souhaite introduire progressivement une cadence systématique à la demi-heure sur les lignes les plus importantes du canton, dans le respect des contraintes budgétaires aussi bien cantonales que fédérales. L'acceptation du mandat proposé, dont le coût serait équivalent à celui des prestations actuelles, soit environ six millions de francs par année, entraînerait un gel des améliorations prévues dans le reste du canton, voire une réduction des prestations sur d'autres lignes. De tels effets seraient contraires au développement harmonieux des transports publics souhaité par le Conseil d'Etat dans l'ensemble du canton et, en particulier, dans les zones encore peu desservies par les transports publics.

En conclusion, le Conseil d'Etat vous propose de rejeter ce mandat.

Fribourg, le 10 décembre 2007